



LES ELECTIONS DU 10 JUIN 2007

**LES NOUVEAUTES
L'AGENDA**





LES NOUVEAUTES.

MODIFICATIONS LEGISLATIVES POUR LES ELECTIONS DE LA CHAMBRE ET DU SENAT DU 10 JUIN 2007

1. L'adaptation du calendrier électoral pour les élections législatives fédérales

Le tirage au sort des numéros nationaux (30^{ème} jour avant les élections au lieu du 20^{ème} jour), le dépôt des listes de candidatures (29^{ème} et 28^{ème} jours au lieu des 23^{ème} et 22^{ème} jours) et l'arrêt des listes de candidatures (arrêt définitif le 24^{ème} jour au lieu du 17^{ème} jour). Cela va permettre aux différents bureaux principaux d'exercer leurs tâches de manière plus aisée, notamment pour l'établissement des bulletins de vote et des supports pour le vote automatisé.

- 2. La transmission digitale des procès-verbaux introduit les nouvelles technologies dans cette opération électorale à l'instar de ce qui est effectué pour la transmission officieuse des résultats lors de la nuit électorale.



LES NOUVEAUTES.

- **3. La transmission digitale des coordonnées des bureaux électoraux** afin de faciliter la constitution de la banque de données électorales.
- 4. La numérotation des candidats** sur les bulletins de vote et les écrans de vote automatisé afin de permettre une meilleure visibilité aux candidats.
- 5. L'abaissement à 18 ans de l'âge pour pouvoir être membre d'un bureau de vote et la désignation des assesseurs et assesseurs suppléants des bureaux de vote par le président du bureau de canton**, deux mesures visant à contrer les difficultés rencontrées par les présidents des bureaux de vote pour constituer leur bureau.
- 6. L'assouplissement des conditions pour donner procuration en cas de départ à l'étranger** afin de mettre cette possibilité de donner procuration sur le même pied que les six autres en ce sens qu'il ne faudra plus demander le certificat du bourgmestre au moins quinze jours avant l'élection mais que le citoyen pourra demander ce certificat jusqu'au jour avant les élections.



LES NOUVEAUTES

7. 7. L'inscription sur la liste des électeurs de leur numéro national (numéro d'identification du Registre national des personnes physiques) pour favoriser la vérification de l'identité des électeurs par le bureau de vote suite à la disparition de l'adresse sur la carte d'identité électronique ;

8. Le dépouillement des bulletins de vote par correspondance de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par le bureau spécial de dépouillement installé au Service public fédéral Affaires étrangères à Bruxelles pour le dépouillement des bulletins de vote émis dans les postes diplomatiques et plus par un des trois cantons électoraux votant encore de manière traditionnelle dans cette circonscription (Hal, Lennik et Meise).



Agenda électoral: les dates importantes

- **J – 40 jours:** Date de l'arrêté royal fixant la date des élections après la dissolution des Chambres - **Mardi 1er mai 2007** .Publication au Moniteur belge du 2 mai 2007.

N.B.

- Le collège communal arrête la **liste des électeurs** le **jeudi 5 avril 2007** (= 80ème jour avant la date normale des élections du 24 juin 2007).
- Transmission digitale des coordonnées depuis les bureaux électoraux principaux au Service public fédéral Intérieur (SPFI)
- La période de limitation des dépenses électorales, période durant laquelle les dépenses électorales doivent être calculées, débute le **samedi 24 mars 2007** soit trois mois avant la date normale des élections (= 24 juin 2007).



Agenda électoral: les dates importantes

J – 33 jours : Date à laquelle le Ministre de l'Intérieur publie au Moniteur belge la liste des sigles dont l'usage est prohibé (sigles et logos prohibés)

Mardi 8 mai 2007

- - Date ultime à laquelle le collège communal est tenu de transmettre au président du bureau principal de canton la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de président de bureau de dépouillement, de président de bureau de vote, d'assesseur de bureau de dépouillement ou d'assesseur de bureau de vote (liste des électeurs membres potentiels des bureaux électoraux)
- Date ultime pour la rédaction et la publication par les présidents des bureaux principaux de circonscription électorale et de collège d'un avis fixant le lieu et l'heure des candidatures et rappelant les jours et heures auxquels ils recevront les présentations de candidats.



- **J – 30 jours:** - Entre 10 et 12 heures, dépôt des actes de protection du sigle ou du logo entre les mains du Ministre de l'Intérieur ou de son délégué (sigles et logos protégés)
Vendredi 11 mai 2007
- - Dès 12 heures, le Ministre de l'Intérieur procède au tirage au sort pour déterminer les numéros d'ordre ("numéros nationaux") qui seront attribués aux partis politiques dont le sigle ou le logo est protégé (tirage au sort des numéros nationaux)
- - Le Ministre de l'Intérieur communique aux présidents des bureaux principaux de circonscription électorale, pour la Chambre, et de collège, pour le Sénat, les différents sigles ou logos déposés, avec indication des nom, prénoms, adresse des personnes et de leurs suppléants, désignés par les formations politiques, qui sont seuls habilités à authentifier les listes de candidats
- Date ultime à laquelle le président du bureau principal de canton est tenu de désigner les présidents des bureaux de vote



Agenda électoral: les dates importantes

J – 29 jours: - De 14 à 16 heures, dépôt des actes de présentation de candidats entre les mains du président du bureau principal de circonscription électorale ou de collège (dépôt des actes de présentation)

Samedi 12 mai 2007

- Transmission digitale des listes de candidatures depuis les bureaux principaux de circonscription ou de collège au Service public fédéral Intérieur (SPFI)

J – 28 jours: - De 9 à 12 heures, dernier délai pendant lequel les actes de présentation de candidats et les actes d'acceptation de candidature peuvent être déposés entre les mains du président du bureau principal de circonscription électorale ou de collège (dépôt des actes de présentation)

Dimanche 13 mai 2007

J – 27 jours: - A 16 heures, le bureau principal de la circonscription électorale ou de collège arrête provisoirement la liste des candidats (arrêt provisoire des listes de candidats). Transmission digitale au SPF Intérieur

Lundi 14 mai 2007



Agenda électoral: les dates importantes

J – 26 jours: - Date ultime à laquelle le tableau des sigles ou logos protégés avec les numéros nationaux doit être publié au Moniteur belge par le Ministre de l'Intérieur

Mardi 15 mai 2007

- Entre 13 et 15 heures, remise par les déposants des listes admises ou écartées (ou à défaut par l'un des candidats qui y figurent), entre les mains du président du bureau principal de circonscription électorale ou de collège, des réclamations motivées contre l'admission de certaines candidatures, au lieu indiqué pour la remise des actes de présentation

J – 24 jours: - Entre 14 et 16 heures, délai pendant lequel les déposants des listes admises ou écartées (ou l'un des candidats qui y figurent) peuvent remettre contre récépissé, au lieu indiqué pour la remise des actes de présentation, entre les mains du président du bureau principal de circonscription électorale ou de collège, un mémoire contestant les irrégularités retenues lors de l'arrêt provisoire de la liste des candidats

A 16 heures au plus tard, le Ministre de l'Intérieur signale au président du bureau principal de circonscription électorale ou de collège les éventuelles candidatures multiples

- A 16 heures, réunion du bureau principal de circonscription électorale ou de collège, qui arrête définitivement les listes des candidats (arrêt définitif des listes de candidats). Transmission digitale au SPFI.

- En absence d'appel, numérotation et établissement du bulletin de vote + affichage dans toutes les communes. Dorénavant, les candidats sont également numérotés sur les bulletins de vote et sur les écrans. Impression des bulletins de vote par circonscription électorale.

Jeudi 17 mai 2007



Agenda électoral: les dates importantes

J – 23 jours: - En cas d'appel, le président du bureau principal de circonscription électorale ou de collège transmet le dossier en appel au président de la Cour d'Appel
+ **J – 20 jours**(lundi 21 mai 2007): décision de la Cour d'Appel

Vendredi 18 mai 2007

J – 20 jours: - Date ultime à laquelle le Ministre de l'Intérieur est tenu de publier les montants maximaux que les candidats peuvent dépenser en exécution de la loi relative au contrôle et à la limitation des dépenses électorales

Lundi 21 mai 2007

J – 17 jours: - Entre 14 et 16 heures, pour l'élection de la Chambre des Représentants, les déclarations de groupement (« apparemment ») doivent être remises au président du bureau principal de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, faisant fonction de bureau Central provincial pour les circonscriptions électorales du Brabant wallon, de Bruxelles-Hal-Vilvorde et de Louvain

Jeudi 24 mai 2007



Agenda électoral: les dates importantes

J – 15 jours: - Date ultime à laquelle le collège communal est tenu d'envoyer une lettre de convocation à chaque électeur belge résidant en Belgique et à l'étranger

Samedi 26 mai 2007

- Date ultime pour la publication au Moniteur belge, par le Ministre de l'Intérieur, d'un communiqué indiquant le jour où l'élection a lieu et les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote.

J – 12 jours: - Date ultime à laquelle le président du bureau principal de canton doit avoir désigné les présidents, assesseurs et assesseurs suppléants des bureaux de dépouillement et des bureaux de vote (désignation des membres des bureaux de vote)

- Date ultime à laquelle tout électeur peut introduire une réclamation relative à la liste des électeurs devant le collège communal + **J – 8 jours** (samedi 2 juin 2007): date ultime pour la décision du collège + **J – 2 jours** (vendredi 8 juin 2007): arrêt de la Cour d'Appel

- Date ultime pour l'envoi des bulletins de vote aux Belges résidant à l'étranger par les bureaux principaux de circonscription électorale

Mardi 29 mai 2007



Agenda électoral: les dates importantes

- **J – 5 jours:** - De 14 à 16 heures, le président du bureau principal de canton reçoit les désignations des témoins pour les bureaux de vote et de dépouillement.
- **Mardi 5 juin 2007**
- -
- **J – 3 jours:** - Livraison aux bureaux principaux de canton des disquettes de vote confectionnées (la date ultime est J – 3 jours avant le scrutin –.
- **Jeudi 7 juin 2007**
- **J – 1 jour:** - Livraison des bulletins de vote chez les présidents des bureaux de vote.
- **Vendredi 9 juin 2007**
- -
- **Jour J: Elections des Chambres législatives fédérales (Chambre et Sénat)**
Dimanche 10 juin 2007



Après l'élection.

-
- Après le scrutin, transmission digitale des résultats officiels partiels et complets (votes en tête de liste et nominatifs) depuis les bureaux principaux de canton au SPFI
-
- Transmission digitale des procès-verbaux officiels reprenant les résultats depuis les bureaux principaux de canton aux bureaux principaux de circonscription électorale (Chambre) et aux bureaux principaux de province (Sénat), depuis les bureaux principaux de province aux bureaux principaux de collège (Sénat), ainsi que depuis tous les bureaux électoraux principaux au SPFI.